



ECOLLINE

Saint-Dié des Vosges (88)



'Vivre simplement pour que, simplement, d'autres puissent vivre'
Gandhi

sommaire

1. Présentation	
Principes	p. 3
Contexte	p. 4
2. Le projet	
Le projet social	p. 5
Le projet écologique	p. 7
Le projet technique	p. 9
Le projet administratif et juridique	p. 14
Planning	p. 18
3. La charte des valeurs	p. 19
4. Partenaires	p. 22
5. Contacts	p. 23

Principes

Un esprit

*Quand vivre ensemble économise des efforts et libère des potentiels.
Ou comment l'énergie collective rend réalisable ce qui ne l'est pas individuellement.*

Expérimenter une nouvelle façon d'habiter sur un territoire.

Repenser notre façon de consommer l'espace et le paysage en accord avec les moyens et les ressources locales.

Partager une expérience collective durable dans un esprit de solidarité et de mutualisation, tout en respectant l'individualité de chacun.

Oser changer nos comportements quotidiens pour être en adéquation avec notre environnement au sens large.

Inventer ensemble un mode d'habitat et de vie dans une démarche de simplicité volontaire, d'ouverture d'esprit et de cohérence où chacun y gagne en termes de qualité de vie et d'économies.

A travers des échanges sociaux et intergénérationnels, favoriser la transmission de valeurs humaines fondées sur le respect, le bon sens et l'écoute.

Se regrouper afin de concevoir, financer et réaliser ensemble en autopromotion un projet immobilier conçu pour répondre aux besoins d'espace, aux attentes sociales ainsi qu'aux possibilités de financement de chacun.

Développer l'attractivité d'une commune en réalisant un projet innovant, exemplaire et accessible à tous.

Contexte

- des personnes concernées par l'écologie, tant au sens humain qu'au sens environnemental
- un terrain d'une superficie de 1,5 ha qui présente de nombreux atouts.

Le lieu : un écrin de verdure en légère pente, au coeur des Vosges, idéalement placé au pied de la montagne à l'orée de la forêt et à quelques encablures de la ville. Situé à la Bolle, à 10 minutes du centre de Saint Dié des Vosges, lieu dit du « Champ du Cheux », section cadastrale CN, Parcelles 131, 135.



Le groupe : des personnes ayant déjà une réflexion poussée sur les sujets environnementaux se sont mises en contact pour proposer à ce site un avenir respectueux du paysage existant. La conscience collective de la qualité du site conduit les futurs habitants à remettre en cause la définition classique de la propriété privée. La maturité du groupe permet d'aborder le dessin de l'aménagement avec un vrai sens du partage. Dans la matérialisation d'un projet collectif, le groupe réinvente un « vivre ensemble » convivial et écologique. Lors de l'achat, chaque entité achète une surface privative et une surface collective confiée à une gestion commune.



Le projet social

'Il est mille fois mieux d'allumer une lumière
que de se plaindre éternellement de l'obscurité'
Dicton chinois

Développer un mode de vie fondé sur le bon sens et la sobriété dans un cadre de vie préservé et naturel est devenu dans la société actuelle un challenge. C'est pourtant possible et nous nous inspirons pour notre projet d'expériences qui ont fait leurs preuves, en particulier en Europe du Nord, en Allemagne et en Suisse.

A la dimension écologique des constructions et de la gestion du sol s'ajoute les dimensions d'écologie sociale et économique du projet.

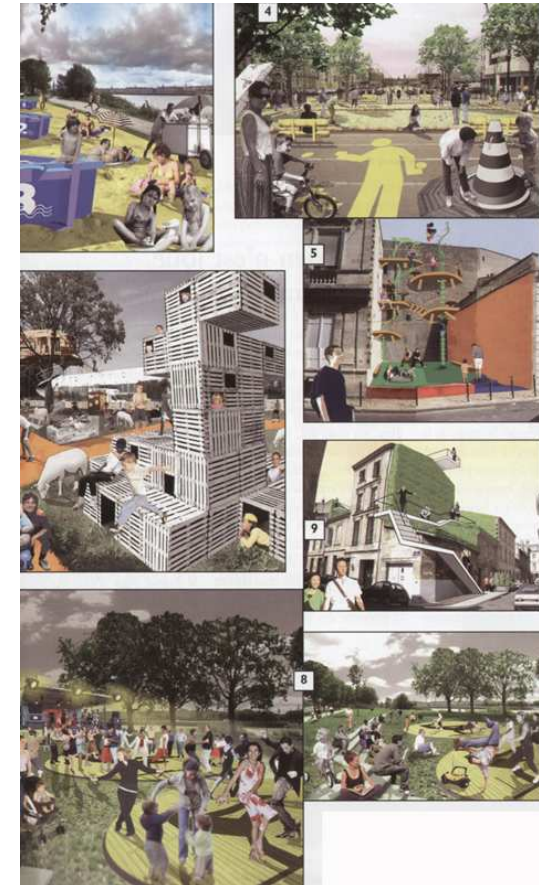
L'association ÉCOLLINE a été créée en septembre 2008 pour représenter et coordonner le groupe de futurs habitants de l'écolieu. Elle s'est constituée pour penser en commun un projet de vie en harmonie avec les idées de : partage, solidarité, échanges, vie saine, changement du style de consommation, respect de la nature, poésie et beauté.

Elle regroupe aujourd'hui une dizaine de familles, soit une quinzaine d'adultes et 5 enfants, de 1 à 60 ans. La mixité intergénérationnelle crée des échanges riches et favorise la transmission de valeurs humaines fondées sur le bon sens, le respect et l'écoute. Les différentes générations se complètent et se soutiennent, chacun enseigne à l'autre à sa manière. Le projet se fonde sur les valeurs de l'être plutôt que de l'avoir, l'humain est au centre du dispositif.

Les deux piliers du projet se nomment solidarité et partage.

Les membres du groupe mutualisent des espaces, des commandes, des services, échangent des savoir-faire, développent une entraide, notamment au moment de la construction.

Pour les parties du chantier qui ne peuvent être réalisées en auto-construction, nous choisissons de travailler avec des entreprises locales qui doivent respecter un cahier des charges technique mais aussi social afin de contribuer activement à un accompagnement des actions d'insertion locales.



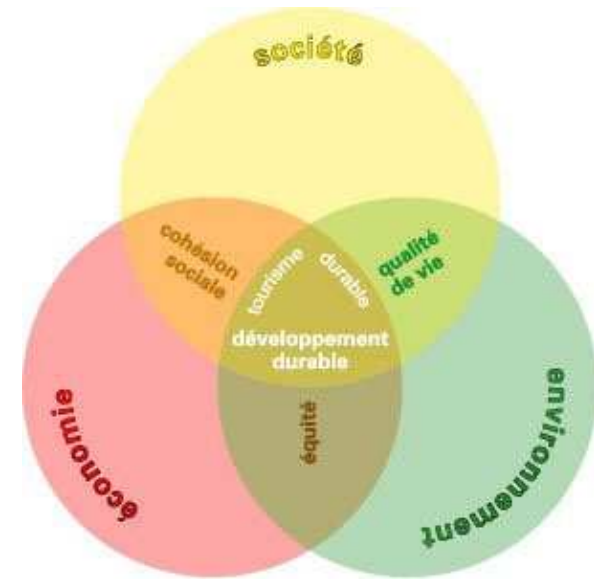
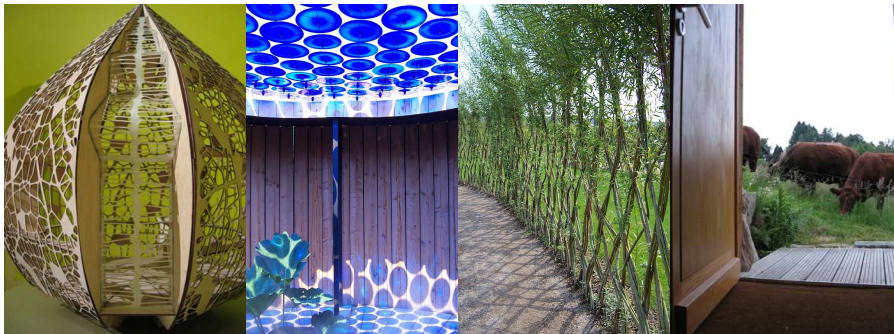
ÉCOUTER le projet

L'achat du terrain se fait en copropriété afin que chacun ait son chez soi intime, mais partage aussi la responsabilité de parties communes : potager, verger, phyto-épuration, local poubelles, places de stationnement, garage à vélos, four à pain, buanderie, sauna, bâtiment commun d'activités etc.

La bonne communication interne est une des clés principales de la réussite. Grâce à l'expérience de certains d'entre nous dans ce domaine, nous essayons de mettre en pratique certains principes de la **Communication Non Violente**. Cela implique un respect de l'autre et une qualité d'écoute permanente. Chaque personne doit pouvoir s'exprimer sans tabous. Tous les avis comptent. Chacun peut exprimer son ressenti.

Le mode de prise de décisions est fondamental et doit être clairement établi dès le départ. L'objectif est d'atteindre autant que possible l'unanimité. Si ce n'est pas possible, il est préférable de différer les décisions afin de prendre le temps de réfléchir. Il faut souvent trouver des consensus et parfois accepter de renoncer à certaines idées. L'important est de ne pas être pénalisé sur l'ensemble du projet et de se laisser la chance d'évoluer au contact des idées des autres. C'est un processus particulièrement enrichissant qui permet de se remettre en question dans un objectif de construction tant individuel que collectif.

La vie en commun sur site est un aspect important. Les relations sociales doivent perdurer, chacun a des responsabilités au regard de la collectivité et de nombreux moments festifs et de partage permettent de continuer à tisser du lien social entre les familles de l'écolieu.



Les activités économiques sont encouragées : un bureau d'études et un atelier bois vont s'installer, plusieurs personnes envisagent de mobiliser en commun leur énergie pour la création d'activités futures, d'autres envisagent de travailler à domicile.

Cela permet notamment de résoudre les problèmes de transport et de limiter les déplacements.

L'association sera également un outil d'animation du site et proposera, dans un bâtiment commun prévu à cet effet, des activités culturelles accessibles à tous afin de créer du lien social avec les habitants du quartier et de la ville (expositions, portes ouvertes, ateliers de pratique artistique ou de développement personnel ...).

Nous souhaitons nous inscrire dans une démarche de développement local et contribuer par notre dynamisme à l'image positive du lieu où nous nous implantons.

Le projet écologique

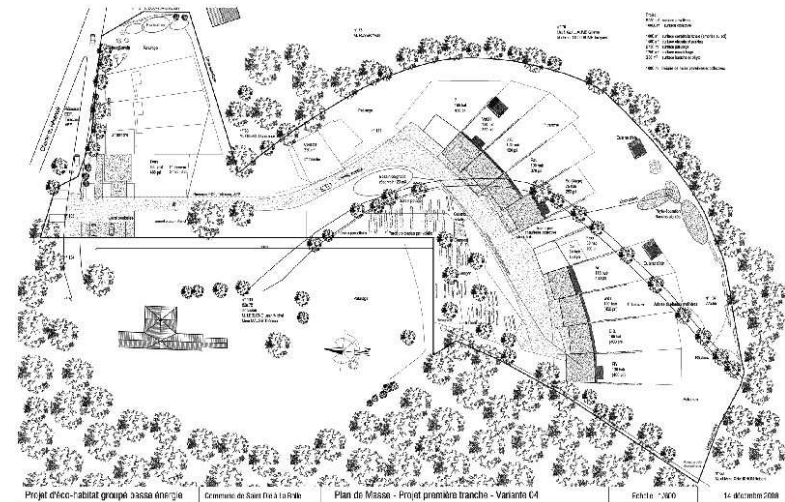
Les membres d'ÉCOLLINE sont convaincus qu'il faut changer le modèle de société actuel fondé sur le paradigme de la sur-consommation :

- d'énergies par un pillage des ressources de matières premières et conduisant à une pollution immodérée des sols, de l'air et de l'eau
- d'aliments avec pour conséquence l'utilisation intensive de pesticides et d'intrants non seulement polluants mais surtout nocifs pour la santé de chacun
- d'objets sans se poser la question du recyclage et de la réutilisation.

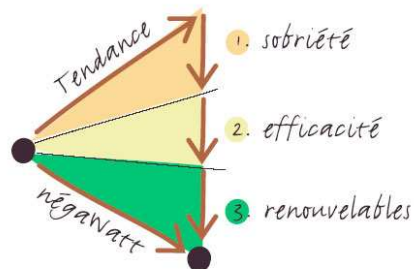
Ces convictions fortes nous ont amenés à repenser notre consommation de l'espace, notre habitat et aussi les relations entre nous.

"Mon utopie est que les nouvelles générations inventent un monde convivial et unifié, qu'elles parviennent à remettre l'économie à sa place et l'homme à la sienne."

Jean-Marie PELT



Cela implique la mise en oeuvre de choix concernant les matériaux de construction, la gestion de l'eau, la culture dans le verger et le potager, le partage de certains services comme une buanderie, un atelier, un four à pain, un garage à vélo, une réflexion sur les modes de transport et de déplacement ...



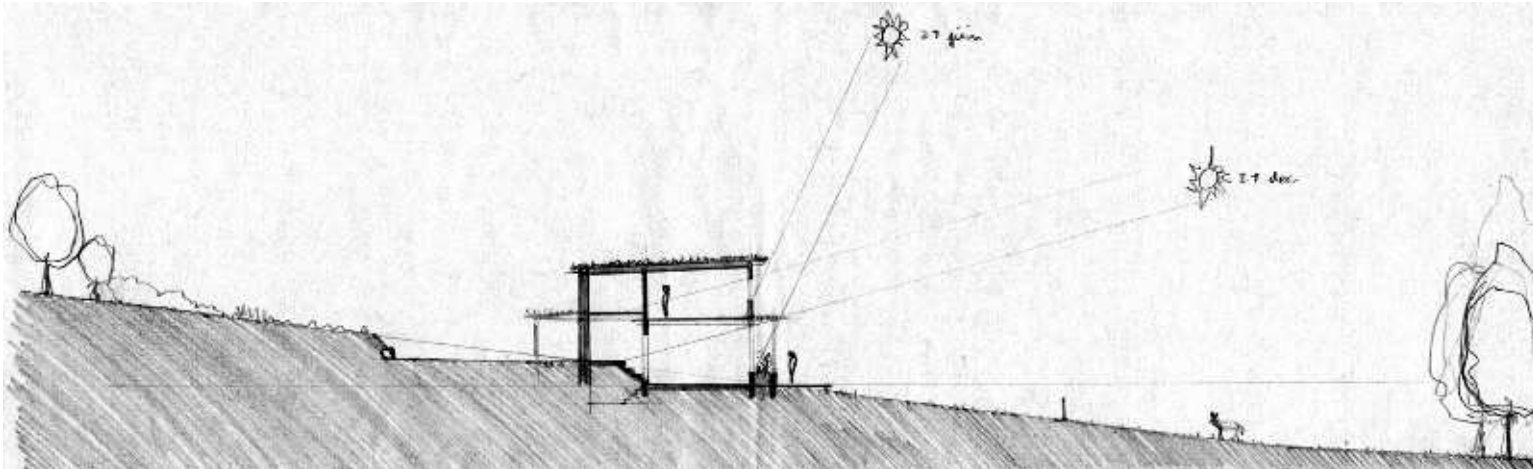
Source : Négawatt asbl

Quelques exemples des grandes orientations du projet, qui ont été étudiées au cas par cas dans une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études Terranergie et les architectes Laurent Bonne et Andréa Ruthenberg d'Ascendense Architecture :

- Intégration dans le paysage existant en respectant les courbes de niveau et l'histoire du terrain (ré-appropriation des terrasses de culture), et par le choix de toitures végétalisées.
- Mise en valeur des ressources en eau ruisselante du terrain par une captation et une utilisation pour les bassins.
- Valorisation de l'eau filtrée à travers la végétation des toits pour un usage domestique.
- Traitement des eaux grises par le biais d'une phyto-épuration pour arroser les cultures.
- Choix de construction de maisons passives à ossature bois et remplissage paille.
- Etude thermique selon l'approche négawatt. Par définition un bon watt est un watt non consommé. La pensée négawatt répond à un triptyque : sobriété, efficacité, renouvelable.
- Gestion des espaces naturels selon les principes de la permaculture, qui incitent à intégrer en conscience la notion de 'cycles partagés'. Tous nos actes quotidiens ont un impact qu'il s'agit d'intégrer dans des cycles d'écosystèmes.
- Culture du sol selon les principes de l'agriculture biologique pour se nourrir sainement des fruits de nos récoltes, sans viser l'autarcie mais simplement une certaine autonomie.
- Eco-construction et auto-construction : chaque habitant auto-promoteur va devenir auto-constructeur (plus ou moins selon son temps et ses compétences). Des chantiers participatifs seront organisés en collaboration avec des professionnels. Tous les matériaux, artisans et fournisseurs locaux seront systématiquement sollicités et favorisés afin de favoriser l'économie locale et d'éviter des transports inutiles.

Le projet technique

La conception bioclimatique



Le projet a pour objectif d'atteindre les performances d'un habitat passif. Pour cela l'architecture est en phase avec les principes d'optimisation thermique, d'implantation et de composition. La structure sera en ossature bois et l'isolation écologique faite de fibres naturelles végétales d'une épaisseur conséquente.

L'implantation a été choisie suivant des diagrammes solaires. L'orientation optimise les apports solaires sur les façades Sud /Sud Est qui correspondent aux pièces principales.

La réflexion sur la construction à basse consommation d'énergie thermique a conduit à l'élaboration d'un volume habitable compact et groupé. La façade nord fermée minimise les déperditions. La façade sud partiellement vitrée bénéficie d'un contrôle des apports solaires. La bonne conduite de l'ensemble sera liée à des gestes quotidiens ou saisonniers de fermeture de volets.

Pour atteindre les objectifs de maison passive, l'étude thermique offre des variantes d'installation : un poêle collectif à haut rendement énergétique, des panneaux solaires thermiques, une ventilation double flux hygrométrique et/ou un puits canadien.

La réalisation d'une chaufferie et d'un réseau de ventilation collectifs permet de minimiser les coûts et d'améliorer les performances du groupement.

Il conviendra également de trouver la juste mesure de chaque fenêtre quant à la composition en double ou triple vitrage, et au statut d'ouvrant ou de fixe. Un équilibre sera à trouver, entre la performance énergétique de l'enveloppe et la pratique de l'usage au quotidien.

Ces principes de construction, outre la qualité de vie qui en résulte, nous permettront de réaliser de substantielles économies d'énergie.

La technique de construction de la maison en paille

- une ossature en bois : le bois est un matériau sain par excellence, fixateur de CO2 et disponible localement en abondance.
- des murs en paille : les mêmes arguments que le bois sont applicables. En outre la performance en isolation de la paille en fait un matériau idéal...

L'isolation sera réalisée en paille car elle est à l'heure actuelle l'un des isolants les plus performants et les moins chers. Elle permet en outre de valoriser un sous produit de l'agriculture.
Les murs de paille sont revêtus d'un enduit terre-paille qui assure la respiration de l'habitation : idéal pour permettre aux habitants de profiter d'un air sain et de bien-être, et également protection contre l'incendie.



L'isolation de la toiture sera également en paille, ce qui réduira considérablement les déperditions de chaleur et d'énergies généralement constatées à cet endroit stratégique de l'isolation du bâtiment.
Les risques incendie : pour qu'un objet brûle, il lui faut de l'oxygène. La paille en vrac brûle très aisément, pas la botte de paille. En outre, sa densité et sa bonne isolation thermique en font un excellent retardateur de feu.
Les rongeurs : selon [StrawbaleFutures](#) et les études autrichiennes, la paille ne contenant pas de graines, elle ne présente pas plus d'attraits pour les rongeurs que n'importe quel autre matériau isolant.
La durabilité : contrairement au foin, la paille ne se décompose pas.
D'une part, les bottes utilisées lors de la pose doivent être bien sèches ; d'autre part la clef de la durabilité de la paille est de laisser évacuer l'humidité. Aux USA, les maisons en paille les plus vieilles datent des années 1870. En France, la maison paille la plus ancienne date de 1921 (Montargis).
La qualité de l'air intérieur : contrairement au foin, la paille ne présente pas de risque d'allergie. Contrairement aux laines minérales, elle n'émet pas de fibres irritantes,
Contrairement aux isolants synthétiques (et leur additifs ignifuges), elle n'émet pas de composés toxiques de type formaldéhyde.



Dessin : Laurent Bonne / Ascendense

Le choix de maisons jumelées en bande

Ce choix se fonde sur :

- l'optimisation des besoins de chauffage par mise en commun d'un mur.
- l'économie de matériaux et financière.
- l'économie d'espace pour l'occupation optimale d'une terre cultivable (jardin potager).
- la conception bioclimatique favorisée

L'approche énergétique

L'autonomie énergétique est visée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire par le bois et l'électricité.

- le bois : il existe une production potentielle sur site par l'entretien des haies, une plantation de saules en rotation rapide sur bassin de phytoépuration.
- l'électricité : 15 m² de panneaux solaires thermiques seront installés sur l'un des toits. Il est prévu un raccordement au réseau RTE avec contrat 100% EnR chez Enercoop.

DISPOSITIF INDIVIDUEL À L'INTÉRIEUR DES MAISONS :

- Captage solaire passif par les baies vitrées au sud .
- Régulation en température et humidité par les matériaux.
- Optimisation des surfaces de terrasses : réfléchive en hiver (dalle clair) et non réfléchive en été (ajout d'un caillebotis bois Douglas).
- Ventilation Double Flux :
 - ✓ avec échangeur et préchauffe : 20° constants en période de chauffe
 - ✓ adaptation en débit suivant les besoins
 - ✓ coupure en cas d'ouverture des fenêtres
 - ✓ augmentation de débit en aspiration cuisine en cas de besoin
- Appoints assurés par des batteries chaudes et/ou des poêles individuels par grand froid (1 à 1,5 stères par an), fonctionnant par flambées d'1h à 3h maximum

DISPOSITIF COLLECTIF :

La chaufferie collective comportera :

- Un local technique pour le stockage du bois et une chaudière à bûches collective, un ballon d'eau de 2000 litres, un échangeur d'eau usée, un bloc double-flux et une pompe de circulation.
- Une local buanderie avec 2 machines à laver en A++
- Une pièce conviviale commune avec des canapés
- Une cave collective, et un bassin d'eau souterrain servant à stocker des calories.

La phyto-épuration :

Le site étant éloigné du réseau d'égout de la ville, une alternative au raccordement a été étudiée. Dans ces conditions, le choix d'une filière de phyto-épuration paraît parfaitement indiqué.

La phytoépuration fait appel aux bactéries présentes dans les systèmes racinaires des plantes pour épurer l'eau. Par rapport à l'épuration classique, elle a d'indéniables avantages. Elle permet de traiter phosphates et nitrates. De plus, elle est un peu moins chère qu'une installation classique, surtout si l'on fait une partie du travail soi-même. Elle ne produit pas de boues, sauf lorsqu'elle comprend une fosse toutes eaux qu'il faut vidanger, et permet un contrôle facile des rejets, à la différence des dispositifs enfouis. Seule contrainte, elle nécessite de l'entretien.

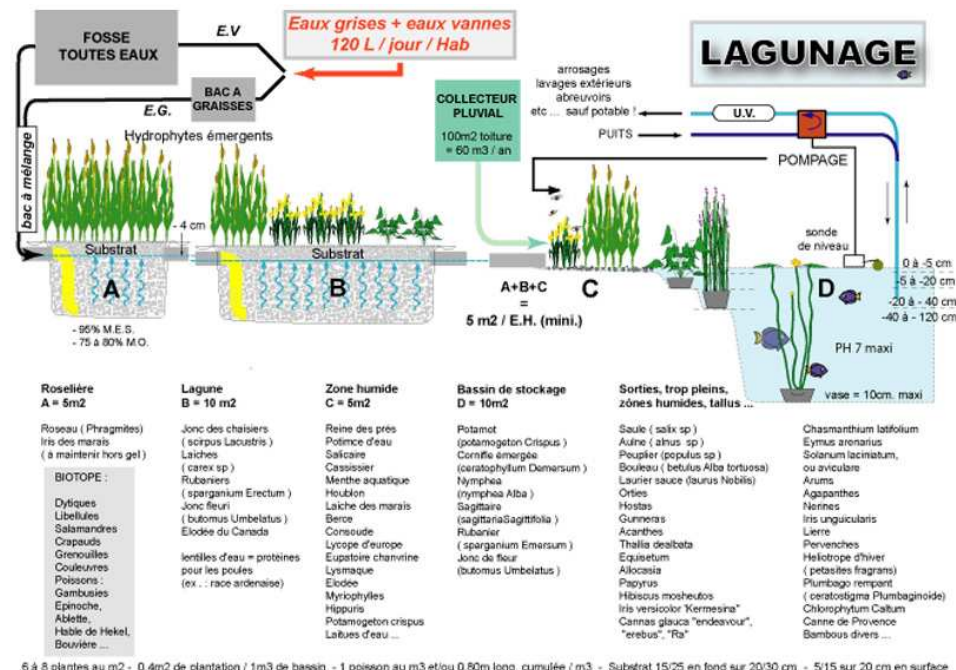
Il s'agira de choisir en fonction des différents systèmes possibles celui le plus adapté au site et aux habitudes des habitants. L'usage des produits ménagers sera à adapter à ce système d'épuration vivant.

Partant sur un principe de 80% d'utilisation de toilettes sèches dans les habitations (décidé selon les convictions individuelles), la surface serait de 50m² environ.

La mise en place d'un bassin planté comporte différents éléments successifs :

- un bassin vertical
- un bassin horizontal
- une mare terminale
- une sauleraie à croissance rapide en exutoire.

Le système de gestion de l'eau



6 à 8 plantes au m² - 0,4m² de plantation / 1m³ de bassin - 1 poisson au m³ et/ou 0,80m long. cumulée / m³ - Substrat 15/25 en fond sur 20/30 cm - 5/15 sur 20 cm en surface

Cycles vertueux des éléments :

• Nourriture => repas => déchets solides + urine et selles => compostage => vergers => nourriture

• Eaux usées => phytoépuration => sauleraie => poêle => chauffage => cendre => jardin => nourriture + compostage des phragmites => jardin => nourriture

Les normes de contrôle sont drastiques mais les nombreuses expériences menées à l'étranger mais aussi maintenant en France montrent la fiabilité de ce système d'assainissement de l'eau qui en fin de parcours obtient une qualité baignade ! C'est pourquoi nous ferons de ce bassin terminal un vivier à poissons que nous élèverons ...

Les toilettes bio-maîtrisées à litière de bois :

La rareté de l'eau douce sur Terre (3% de l'eau, dont 2/3 sous forme de glace -mais pour combien de temps encore ?- et 1/3 sous forme liquide) nous convainc en grande majorité que c'est une aberration d'utiliser de l'eau potable pour tirer une chasse d'eau dans les toilettes !

Ce système comporte en outre de nombreux avantages outre cette économie d'un bien vital :

- l'urine sert, une fois diluée à 10%, d'engrais d'excellente qualité
- les selles sont compostées pour fumer plus tard le jardin potager (sans aucun danger d'ordre pathogène puisqu'avec la chaleur dégagée par un compost les bactéries sont détruites)
- l'utilisation d'une chaudière collective à bois ainsi que des poêles individuels nous garantit une disponibilité constante de sciure
- le système de phyto-épuration n'aura à traiter que des eaux grises (lave-linge, douche, lave-vaisselle, lavabos, évier de la cuisine), exemptes de ces matières fécales, ce qui allège le système de bassins plantés.

La récupération des eaux de pluie :

Comme l'autorise à présente l'Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, nous utiliserons les eaux de pluie dûment filtrées pour le lave-linge. Ces eaux pluviales seront en outre stockées également pour un usage à l'extérieur, notamment dans les cultures.



La captation des eaux ruisselantes :

Le terrain comporte de nombreux ruisseaux affleurants ou un peu plus en profondeur. Cette eau « de source » sera captée par un système simple de tuyaux pour alimenter nos bassins de phyto-épuration.

Le projet administratif et juridique



La première étape fut de se constituer en association loi 1901 afin d'avoir une représentativité légale et une lisibilité au niveau institutionnel. Écolline a été créée en septembre 2008. Pour en être membre, il faut s'engager dans le projet et adhérer à la Charte des valeurs annexée aux statuts (cf.p.19)

Les rôles de l'association

Écolline est dans un premier temps une association qui permet à ses membres de mutualiser leur commande d'études pour la faisabilité et la réalisation du projet de construction.

Dans un premier temps, l'association Ecolline n'accepte que les adhérents mobilisés activement dans la construction d'une maison sur le site. Elle s'ouvrira ensuite à différents types de membres qui pourront alors participer à toutes les animations proposées. Elle pourra organiser sur le site toutes activités conformes à son état d'esprit. Parallèlement à cela, la copropriété et le syndic coopératif seront en charge de la gestion des espaces communs.

Chaque adhérent participe financièrement à un fonds commun de roulement. En cas de difficulté passagère ou sérieuse, chaque membre sait qu'il peut compter sur l'aide et la solidarité des autres membres : des solutions concrètes seront envisagées dans tous les cas.



Le montage juridique pour l'achat du terrain et la gestion future

En tant qu'autopromoteurs, nous avons dû choisir sous quel statut acquérir le terrain. Nous avons opté pour la forme juridique de la copropriété, qui nous permet d'établir le règlement qui nous convient pour la gestion des espaces communs, tout en conservant le principe de la propriété privée pour les espaces privés.

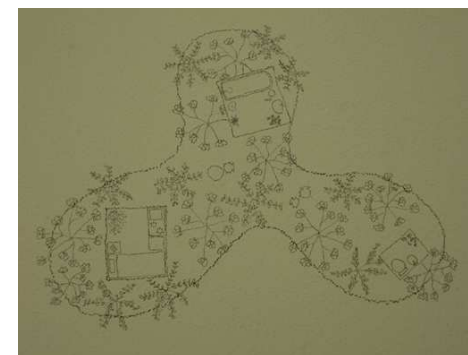
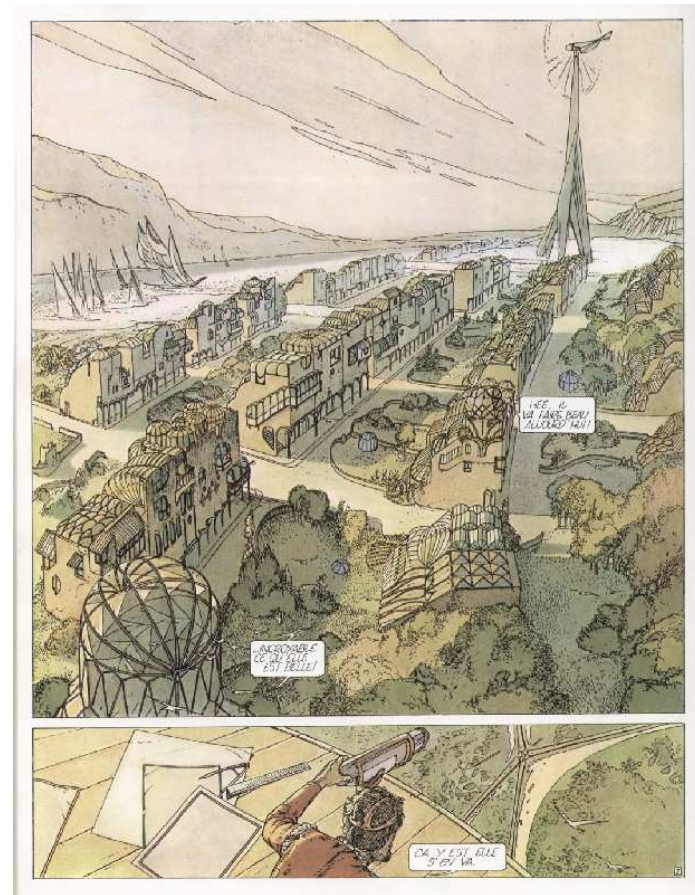
Ce règlement de copropriété, que nous avons rédigé selon nos valeurs et l'esprit du lieu, établit les règles de gestion de toute la partie collective. Nous y avons d'ailleurs intégré la Charte d'Ecolline pour lui garantir une valeur juridique en plus de sa valeur morale.

Le principe d'achat, est le suivant : en devenant membre d'Ecolline, chaque foyer s'engage à acquérir une partie privative et des millièmes de parties communes, définis par le géomètre, proportionnellement à la surface privée acquise (soit 1/3 de privatif pour 2/3 de collectif).

En cas de départ et de vente d'une parcelle et donc des millièmes correspondant de la copropriété, les nouveaux acquéreurs seront contraints de respecter le règlement de copropriété tel que nous l'avons établi.

Un syndic de copropriété sera nommé au sein des membres de la copropriété et nous ferons l'expérience d'une gestion collective en appliquant les règles d'or de résolution des conflits selon des principes d'écoute mutuelle et de concertation.

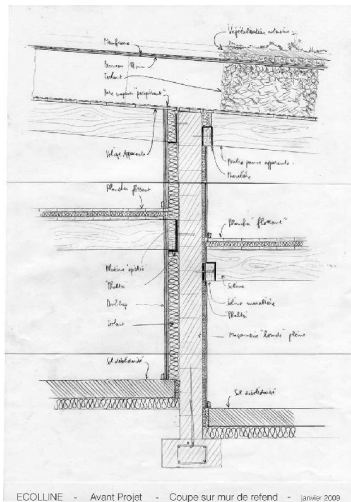
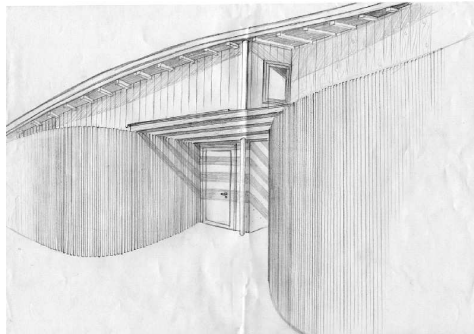
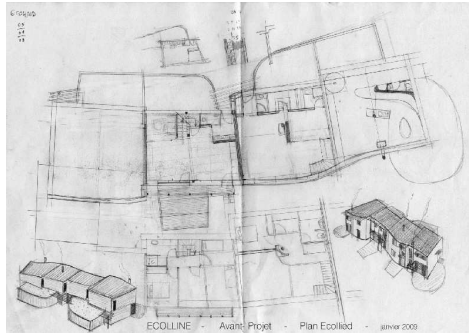
L'autopromotion étant un phénomène nouveau et émergent en France, les structures juridiques sont peu adaptées à cette nouvelle forme d'appropriation par le citoyen de ses propres choix de vie. Un statut coopératif aurait sans doute été préférable à la copropriété mais les complications administratives sont à ce jour nombreuses et nous espérons que des projets comme le nôtre feront évoluer la juridiction en la matière.



'Carapace' de Schuiten

ÉCOLLINE le projet

Schémas, dessins et plans de Laurent Bonne et Vincent Pierré



L'accompagnement professionnel

Nous avons choisi comme maîtres d'œuvre un bureau d'études vosgien spécialiste en éco-construction : Terranergie et un cabinet d'architectes : Ascendense Architecture.

Ils ont déjà réalisé une étude de faisabilité très professionnelle et un dossier technique aboutissant à l'obtention du Permis de Construire. Ils continueront à nous accompagner jusqu'à la phase finale de réception des travaux.

Nous serons également assurés en tant qu'auto-constructeurs partiels d'un suivi et d'une formation par les différents artisans qui travailleront pour nous et avec qui nous établirons des contrats spécifiques. Nous étudierons avec eux la possibilité d'obtenir des garanties décennales pour les travaux effectués sous leur conduite.

Pour ce qui est de certaines tranches de travaux, comme la charpente, nous les confierons entièrement à des artisans professionnels.



« Le son de l'espace ». Ecoutez ! Chaque espace fonctionne comme un grand instrument, il rassemble les sons, les amplifie, les retransmet. Ce processus dépend de la forme et de la surface des matériaux et de la manière dont ils sont fixés. Exemple : imaginez un magnifique sol en épicéa semblable à la table d'harmonie d'un violon posé sur les poutres en bois de votre logement. Ou bien collé directement sur une dalle de béton ! Ressentez-vous la différence de son ? Oui. Malheureusement, aujourd'hui beaucoup de gens ne perçoivent pas le son de l'espace. Le son de l'espace - personnellement, ce qui me vient à l'esprit en premier, ce sont les bruits de ma mère dans la cuisine lorsque j'étais gamin. Ils m'ont toujours rendu heureux. Je pouvais être dans une autre pièce et je savais toujours que ma mère était là, derrière, en train de faire du bruit en utilisant les poêles et les ustensiles de cuisine. Mais vous entendez aussi les pas dans une grande halle, vous entendez les bruits dans un hall de gare, vous entendez les bruits de la ville, etc. (...) Je trouve magnifique de construire un bâtiment en le pensant à partir du silence. Il faudra beaucoup pour le rendre silencieux, car notre monde est si bruyant. (...) Quel son rendra vraiment la pièce quand nous la traverserons ? Quand nous parlerons, quand nous discuterons ? Quand je veux discuter et lire au salon avec trois bons amis un dimanche après-midi ? J'ai noté ici : la fermeture de la porte. IL y a des bâtiments qui ont un son magnifique, qui me disent : je suis à la maison, je ne suis pas seul. C'est probablement cette image maternelle dont je ne me défais pas, et dont, à vrai dire, je ne veux pas me défaire.

Peter Zumthor, Atmosphères, édition Birkhauser

Les relations avec la municipalité

Pour la viabilisation du terrain qui présente des singularités du fait de la dimension innovante du projet, nous avons travaillé en collaboration étroite avec les services d'urbanisme de la Mairie qui ont bien compris nos enjeux et nous ont réservé une écoute attentive et des solutions adéquates. Le projet a été présenté au Maire de Saint-Dié des Vosges et aux élus concernés en septembre 2008. Leur accueil a été très favorable.

Fort de leur soutien, le projet poursuit sa route sereinement et nous venons d'obtenir le permis de construire. Le chantier débute au début de l'été 2009 pour la réalisation d'une première tranche de constructions. Les premières installations sur site devraient alors lieu dès l'été 2010 pour quelques familles.

**« L'utopie est simplement ce qui n'a pas encore été essayé »
Théodore Monod**

Maître d'ouvrage : Ecolline

Abattage des pins faisant masque solaire sur le terrain (à utiliser pour charpente) : décembre 2008

Signature compromis de vente : 23 décembre 2008

Négociation des emprunts : mars à juin 2009

Achat définitif du terrain : juin 2009

Début chantier : juillet 2009

Montage paille : septembre 2009

Clos couvert : octobre 2009

Second œuvre : novembre à février/mars 2010

Finitions : mars à juin 2010

Services urbanisme de la Mairie

Délivrance du CU : novembre 2008

Adaptation du PLU urbanisable : janvier à mars 2009

Instruction du permis de construire : avril/mai 2009

Délai de recours, 1 mois supplémentaire : juin 2009

Viabilisation du terrain : juin, juillet 2009

Maîtres d'oeuvre

Etude de faisabilité : octobre à fin décembre 2008

Avant-projet : janvier et février 2009

Dépôt du permis de construire : mars 2009

Projet : mars et avril 2009

Sciage du bois : avril 2009

Consultation des entreprises : mars, avril, mai 2009

Analyse et négociation des offres : mai/juin 2009

Signature des marchés : juin 2009

Ordre de service et préparation du chantier : juin 2009

Suivi du chantier : juillet 2009 à juin 2010

Réception chantier : juin 2010

Entreprises

VRD, Gros Œuvre, Charpente : juillet et août 2009

Clos couvert : octobre 2009

Second œuvre : novembre à février/mars 2010

Finitions : mars à juin 2010

La Charte des Valeurs

DESRIPTIF : l'éco-lieu ÉCOLLINE est un espace privé sur lequel un groupe de personnes souhaite matérialiser un projet collectif d'habitat respectueux de l'environnement en accord avec des principes et des valeurs humanistes et écologiques et dans un esprit de partage de moyens communs. Ces valeurs, guidant les actions du groupe, sont rassemblées dans la présente charte. L'éco-lieu permettra de domicilier sur son site toutes activités professionnelles et/ou commerciales compatibles avec les objectifs et les valeurs de ses membres, de préférence dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.

Pourquoi une charte ?

Cette charte a pour ambition de servir de référentiel aux habitants de l'éco-lieu. Chacun est invité à en prendre connaissance, à contribuer à son évolution et à accepter son application. Elle ne tient pas lieu de "texte de loi" interne, mais a vocation à présenter les règles de bonne conduite et de respect mutuel des membres.

Elle sera également intégrée en annexe aux statuts de l'association ÉCOLLINE

Evolution de la charte

Le groupe d'éco-habitants évolue dans ses pratiques, ses échanges, ses expérimentations. Il est indispensable que la charte puisse s'adapter à ces changements, aux choix de nouvelles orientations concertées. Les modifications à la présente charte devront ainsi être soumises au groupe pour discussion, débat et arbitrage, puis être acceptées à l'unanimité des membres avant d'être rendue publique à l'ensemble du groupe.

Qui sont les membres de l'éco-lieu ?

Sera considéré comme membre :

Toute personne souhaitant librement prendre part à la réalisation concrète, active et à l'animation de cet éco-lieu par le biais de l'association ÉCOLLINE

Toute personne adhérente à l'association ÉCOLLINE investissant financièrement dans ce projet et acceptant toutes les clauses du règlement de copropriété.

Limites entre le collectif et l'individuel

La mise en œuvre de la charte implique la définition des espaces collectifs et individuels/privés.

Sont considérés comme collectifs les moyens, espaces ou locaux mis en commun pour toutes les personnes de l'éco-lieu : équipements permettant le déroulement de la vie quotidienne (phyto épuration, accès à des énergies renouvelables, parking des voitures, des vélos, voiries ...) et permettant la réalisation d'activités communes aux résidents et aux invités (salle d'activités, potager, four à pain, verger, atelier ...).

Est considérée comme individuelle toute activité survenant dans l'espace privé dévolu à chaque membre (maison, jardin).

LES VALEURS : la démarche des personnes participant à la vie de l'éco-lieu se fonde sur une approche globale et systémique de l'environnement naturel, économique, culturel et social. Ces personnes se rassemblent autour de valeurs communes qu'elles souhaitent expérimenter ensemble et transmettre autour d'elles. Ces valeurs sont les suivantes :

Le respect de l'environnement

Face aux menaces que l'humanité fait peser sur l'environnement naturel, il est indispensable de se doter de moyens d'actions pour assurer sa préservation tant par le respect des écosystèmes que par l'adoption et la promotion de modes de vie, de production et de consommation en adéquation avec ce respect et qui permettront d'améliorer la qualité de vie : modération, sobriété, simplicité volontaire, partage, tolérance... En pratique, dans le domaine de l'énergie par exemple, cela signifie privilégier l'efficacité et l'utilisation de sources renouvelables.

La solidarité

Le respect est à la base de toute relation. Les membres souhaitent mettre en œuvre une solidarité avec notre communauté d'appartenance au sens large : entre les membres du groupe, entre les générations, avec la collectivité locale et l'ensemble du vivant par des comportements écologiques et humanistes. La solidarité peut s'entendre dans le sens pécuniaire du terme, mais également par le biais de l'instauration et du renfort de liens sociaux (accueil, écoute, conseil...). Cela pourra par exemple être l'occasion de favoriser des fonctionnements équitables plutôt que fondés sur les valeurs marchandes des biens et des services ...

L'ouverture

A tous les habitants de la région et au-delà ; au milieu social, économique, culturel et aux institutions locales. Cette valeur découle de la mise en place de solidarités.

Le partage et la convivialité : réinventons le "vivre ensemble"

Nous imaginons que le partage se situe à tous les niveaux. À un niveau amical et convivial mais aussi dans la sphère professionnelle avec des partages d'expériences et de connaissances. Nous souhaitons reconnaître la valeur de l'autre et de tous ses potentiels. Plus que l'acceptation d'autrui, c'est l'accueil ouvert fraternel et chaleureux, abordant l'autre avec ses différences par la recherche de relations pacifiées. Le couple, la famille, l'individu, le groupe sont autant de laboratoires du partage et de la convivialité qui doivent pouvoir s'épanouir harmonieusement. Les habitants seront amenés à expérimenter des modes de concertation et de prise de décision démocratiques et solidaires. Respecter l'autre, c'est ne pas vouloir lui imposer ses convictions en offrant simplement l'exemple de son propre vécu, c'est bien sûr la capacité d'écouter l'autre, de favoriser le dialogue, de respecter les engagements pris, de convenir de modalités pour gérer les conflits...

Ne pas manquer d'esprit !

Ni d'esprit critique - permettant de se remettre en question dans les attitudes et les pratiques et prendre du recul - ni d'esprit d'entreprise : créer un lieu durable représente une prise de risque. Osons l'originalité et n'ayons pas peur de réussir pour inspirer la création d'autres lieux de solidarités avec qui des échanges se multiplieront !

ÉCOLE la Charte

Les mots clefs :

échanges
démocratie
dynamique
vivant
inspiré
créativité
diversité d'opinion
original
partage
innovation
écoute
harmonie avec la nature
systémique
amitié
libre
richesse humaine
innovation
beauté
cohérent
progrès humain
sobriété

Bureaux d'étude :

Andrea RUTHENBERG & Laurent BONNE

ASCENDENSE ARCHITECTURE

architectes dplg

3, chemin des Oiseaux - 88400

GERARDMER

09 64 05 59 33

bonne.ascendense@orange.fr

ruthenberg.ascendense@orange.fr

Vincent PIERRÉ

TERRANERGIE

BET thermique

127 Rue de la Creuse

88420 MOYENMOUTIER

03 54 11 16 12

vincent.pierre3@free.fr



Associations :

AVEC

Association Vosgienne pour la promotion de l'Eco-construction solidaire et Citoyenne

23 route de Benifosse

88650 MANDRAY

contact.avec@gmail.com

<http://www.asso-avec.fr>



ECO-QUARTIER STRASBOURG

Maison des Associations

1a, place des Orphelins

67000 Strasbourg

T : 03 87 24 11 73

<http://www.ecoquartier-strasbourg.org>

ÉTUDES ET CHANTIERS Grand Est

Alain Teylouni

46, avenue du Général de Gaulle

88110 Raon l'Etape

Tél. : 03 29 41 39 04

Fax : 03 29 51 05 84

E-mail : eclor@wanadoo.fr



CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne

Président : Patrick HABERER

15 Herbeaupaire

88 490 LUSSE

03 29 51 10 81

<http://www.cpiemmv.com/>



présidente :

Florence SALVAIRE
03.83.56.22.82
florence.salvaire@free.fr

secrétaire/trésorière :

Patricia BARET
patoubar@yahoo.fr

coordinatrice :

Anne BURGEOT
03.89.86.41.52
anne.burgeot@orange.fr